



**PROCES -VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2018**

Le dix-huit octobre deux mille dix-huit, sur convocation en date du 12 octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

Présents : André Gauthier, Angélique Duval Hochet, René Leyoudec, Soizic Leroux, Michel Guillard, Nathalie Flauraud, Michel Gilquin, Anne-Cécile Segaud, Alain Gail, Jean-Claude Bonhomme, Françoise Bouttefort, Cécile Defebvre, Adeline Deschamps, Ludovic Fouquet, Magali Girard, Jean Gonnord, Daniel Lecomte, Sandra Puillandre.

Pouvoirs : Vincent Guichard donne pouvoir à Jean-Claude Bonhomme

Emmanuel Lemercier donne pouvoir à Jean Gonnord

Virginie Rolland donne pouvoir à Ludovic Fouquet

Absente excusée : Elodie Sabathier

Alain Gail est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

1 – Approbation du Procès-Verbal des Conseils Municipaux du 30 août 2018 et du 20 septembre 2018

Après corrections, le procès-verbal du 30 août est adopté par 13 voix pour et 6 abstentions.

Après corrections, le procès-verbal du 20 septembre est adopté à 20 voix pour et 1 abstention.

2 – ADMINISTRATION

2.1- MAISON MEDICALE – avenant n°2

Les travaux de la maison médicale ont été réceptionnés le 29 août avec quelques réserves à lever pour mi-septembre. Monsieur Gauthier précise que seule l'infirmière est entrée dans les locaux et que les autres praticiens doivent y rentrer prochainement.

Le lot n° 1 concernant le gros œuvre, attribué à l'entreprise SRP, comportait la location et pose d'une grue en début de chantier, il s'est avéré que celle-ci pouvait être remplacée par un camion grue d'où une dépense moindre de 665.64 € TTC. Aussi, il est nécessaire de faire un avenant de cette même somme en recette, ce qui diminue d'autant la somme totale du marché de cette entreprise.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, :

- Approuve le projet d'avenant
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne exécution

2.2- URBANISME – Plan local d’Urbanisme – modifications PADD et débat

L’élaboration d’un Plan d’Aménagement et de Développement Durable est la 1^{ère} étape lors de la révision du Plan Local d’Urbanisme. Dans le cadre de la révision actuelle, une première version a été débattue en Conseil municipal le 30 novembre 2017 et en Conseil communautaire le 1^{er} février 2018, une version actualisée a été débattue en Conseil municipal du 30 août dernier, de nouveaux compléments sont à nouveau proposés qui tiennent compte de l’évolution de la réflexion des élus.

Madame Duval-Hochet présente le nouveau projet de PADD.

1- Axe1 : valoriser les espaces naturels, agricoles et patrimoniaux par la conciliation entre protection et développement d'activités raisonnées.

En page 15 : préservé le petit patrimoine et valoriser, par des actions de restauration et de communication, le patrimoine classé, paragraphe 3, concernant l'abbaye de Blanche-Couronne, il s'agit d'identifier le site environnant et pas les seuls bâtiments classés, ainsi que la prévision d'un nouvel accès par l'Est.

2- Documents graphiques.

En page 30, matérialiser le renforcement de l’extension urbaine à proximité du Chapeau aux Moines (zone 1AU).

Madame Duval-Hochet rappelle l’obligation de la commune liée au SCOT de consommer 10 ha et la nécessité de prioriser l’urbanisation sur le bourg après l’opération Chapeau aux Moines par rapport à d’autres secteurs tels que celui de la Touche Basse à urbaniser en second temps.

Monsieur Gilquin s’inquiète de l’écoulement des eaux pluviales en cas d’extension urbaine en amont du lotissement du Chapeau aux Moines et demande que le PADD en tienne compte.

Madame Duval-Hochet précise que le permis d’aménager de cette opération doit prendre cette dimension en compte.

Monsieur Bonhomme s’étonne d’un changement de priorité concernant le secteur de la Touche Basse. En effet, l’ancien PLU visait à lutter contre l’isolement de ce secteur, suite à la fermeture de Beau-Soleil avec une connexion avec le quartier sud de la gare de Savenay. Il estime que ce secteur est encore « coupé » du reste de la commune, au profit du centre-bourg et d’un projet privé autour de la rue de la Valette.

Monsieur Gilquin interroge sur le statut de l’Est de la Touche Basse.

Monsieur Guillard rappelle que ceci relève de la question du zonage et pas du PADD et donc d’une autre phase de validation du PLU. Il précise qu’une révision simplifiée permettra de changer le moment venu une zone 2AU en 1AU.

Madame Duval-Hochet précise que la Touche Basse reste une zone à densifier et à construire, une partie étant actuellement en zone UC et une autre en zone 2AU. Elle répond d’autre part qu’aucun projet privé rue de la Valette n’a jamais été évoqué d’aucune part et s’interroge sur le propos tenu.

Monsieur le Maire confirme ces propos, il indique que les modifications proposées relèvent d’une recherche d’équilibre et de phasage avec une priorité donnée au centre-bourg, et non à la zone « Sud gare » en raison des contraintes de consommation foncière. Il explique par ailleurs qu’un certain nombre d’autres zones actuellement urbanisables en 2AU seront provisoirement déclassées, le PLU ne devant inscrire que les opérations réalisables dans durée d’application d’environ 10 ans.

Une commission extra-municipale est programmée le 14 novembre pour présenter les grandes évolutions du PLU, ainsi qu’une réunion publique le 26 novembre.

A l'issue de ce débat, le Conseil municipal valide le projet modifié de PADD pour la commune de La Chapelle-Launay.

2.3- URBANISME – Programme local de l'Habitat 2019-2024 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon – Avis

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Estuaire et Sillon a délibéré le 27 septembre 2018 pour arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat 2019-2024 à l'échelle du territoire de l'intercommunalité.

La commune de La Chapelle-Launay est sollicitée pour avis sur le projet de PLH.

Madame Duval-Hochet présente les 5 orientations majeures et les 24 objectifs retenus dans le PLH :

- favoriser une offre de logements diversifiée et une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire dans le respect des principes de mixité sociale.

A noter que la commune de La Chapelle-Launay est rapprochée de la centralité de Savenay et est intégrée au secteur 1 comprenant également Saint Etienne de Montluc.

- répondre aux besoins des populations spécifiques : un enjeu de solidarité

- soutenir l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements

- maîtriser le développement urbain et rationaliser l'utilisation du foncier

- renforcer la gouvernance des politiques publiques de l'habitat, l'information aux habitants et le suivi du PLH.

(Mesdames Flauraud et Deschamps quittent la séance)

Madame Duval-Hochet évoque l'objectif global d'offre de logements pour la commune de La Chapelle-Launay liée à la centralité de Savenay à hauteur de 150 logements à produire dont une trentaine de logements sociaux. Ces mêmes objectifs étaient déjà dans le PLH 2014-2019, 107 logements supplémentaires ont été réalisés à ce jour, dont 7 logements sociaux (126 depuis 2013 dont 18 logements locatifs sociaux.)

Plusieurs élus déplorent la contrainte d'appartenir à la centralité du territoire, sans pouvoir bénéficier d'avantages comme Savenay (ex. logements issus de la loi Pinel). Ils souhaitent que cette remarque soit transmise à la CCES.

Monsieur Gilquin remarque que les aides actuelles n'ont pas augmenté par rapport au précédent PLH alors que les ménages hésitent à faire des travaux ; il estime que la CCES aurait pu faire un effort pour des aides à 1 500 € au lieu de 1 000 €.

Monsieur Guillard note le manque d'impact des mesures de communication alors qu'un budget conséquent y est consacré dans le plan d'action.

Monsieur Bonhomme interroge sur l'objectif de rationalisation du foncier qui génère des projets immobiliers avec de trop petites surfaces et donc un turn-over des locataires (ex du lotissement du Bas Matz à Savenay). Pour le projet du Chapeau aux Moines, il souhaite que la commune travaille plutôt sur la qualité des logements et pas sur une simple densification de l'espace.

Monsieur le Maire répond que le SCOT soutient actuellement des projets d'habitats innovants dont un projet à Malville pour le territoire de la CCES.

Il souligne que le PLH est un guide en matière d'objectif de production de logements et qu'il a porté les mêmes remarques lors de l'adoption du PLH lors du Conseil communautaire du 27 septembre dernier, sur la réalité communale qui, bien qu'associée à la centralité de Savenay, ne dispose pas des mêmes opportunités de projets urbains groupés, seuls porteurs de potentiel de logements sociaux.

Il note que les aides financières apportées par la CCES dans le cas de réhabilitation des logements insalubres sont à considérer comme un complément dans des plans de financement beaucoup plus conséquents de la part du Département et de l'Etat.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider le PLH 2019-2024 et de donner un avis positif en intégrant les remarques faites par les conseillers.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 16 voix pour et 4 abstentions, valide le PLH 2019-2024.

(retour de Mesdames Flaraud et Deschamps)

2.4 – PAVC 2017-2018 – avenant

Les communes de Quilly, Lavau sur Loire, Prinquiau et La Chapelle-Launay sont en groupement de commandes pour le Programme de voirie communale. La commune de La Chapelle-Launay coordonne le groupement 2017-2018.

Monsieur Leyoudec précise qu'un avenant de 7 896.90 € HT est nécessaire pour la commune de Prinquiau, ce qui augmente le montant total HT du marché à 187 204.70 € HT. Comme la commune de La Chapelle-Launay pilote le groupement de commandes, il est nécessaire de délibérer sur ce projet d'avenant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant pour le PAVC 2017-2018
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa bonne exécution

2.5 – RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste à temps non complet pour la surveillance du restaurant scolaire - Approbation .

Monsieur Gauthier indique que la mise à plat des effectifs nécessaires à la surveillance du restaurant scolaire et de la pause méridienne fait état d'un besoin de 12 personnes pour assurer le service. 10 agents sont aujourd'hui titulaires ou en stagiairisation et 2 agents en contrat.

Le Conseil du 20 septembre a délibéré sur la situation d'un premier agent en contrat. Il convient de délibérer sur le deuxième contrat pour un temps non complet de 5.75 heures hebdomadaire annualisé du 5 novembre 2018 au 5 juillet 2019. Le recrutement de l'agent se fera sur le grade des adjoints techniques à l'indice majoré 325.

Auparavant, la commune passait par l'intermédiaire d'Accès-Réagis pour cette personne.

Monsieur Gonnord demande si le contrat concerne la même personne employée auparavant par Accès-Réagis. Monsieur Guillard répond positivement et indique qu'il s'agit d'une concrétisation d'une démarche d'insertion par l'emploi.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 20 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve le principe de créer un poste à temps non complet de surveillance de restaurant scolaire
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre

2.6 – RESSOURCES HUMAINES – Stagiairisation d'un agent technique pour la surveillance du restaurant scolaire et le remplacement d'ATSEM – Approbation.

Suite à la création de poste au Conseil Municipal du 30 août 2018, Monsieur Gauthier propose de stagiairiser un agent sur ce poste à compter du 1^{er} novembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 20 voix pour et 2 abstentions :

- Approuve le principe de stagiairiser un agent sur le poste créé le 30 août dernier
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

2.7 – RAPPORT ANNUEL 2017 DU SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Monsieur Leyoudec présente le rapport annuel.

Il indique notamment un changement de tarif au 1^{er} janvier 2019 avec harmonisation des règles sur le territoire des 11 communes de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Les remarques des élus portent,

pour Monsieur Gilquin sur le fait que la régie soit moins chère que la délégation de service public à Veolia et demande à connaître la différence de coût entre les deux formules.

Madame Flauraud demande des précisions sur la rémunération de Veolia dans le nouveau contrat et le rythme des contrôles périodiques.

Monsieur Bonhomme considère que le service proposé est de faible qualité avec peu de conseil aux utilisateurs notamment sur les nouvelles solutions de traitement des eaux usées comme les micro-stations. Pour lui, les contrôles sont inefficaces car 400 installations ne seraient pas aux normes aujourd'hui.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2017 du SPANC de la CCES.

2.8 – RAPPORT ANNUEL 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de communes Estuaire et Sillon

Monsieur Leyoudec présente le rapport annuel.

Aujourd'hui le taux de présentation du bac à la collecte est de 30 %, ce qui est supérieur à l'objectif de 25 %. Le territoire dispose de 111 éco-points. 1806 interventions ont eu lieu sur les bacs d'ordures ménagères. Globalement, le tri s'améliore sur le territoire.

Monsieur Gilquin souligne que tous les ans les recettes cumulées de fonctionnement sont très importantes sur les déchets (240 K€ en 2014 ; 500 K€ en 2017) et que la redevance incitative continue d'augmenter. Il s'étonne de cette situation financière très excédentaire en fonctionnement.

Monsieur Bonhomme estime que cet excédent n'incite pas les habitants au tri, voire permet de compenser d'autres projets de la CCES comme Loire Estua. Il souligne aussi le problème de centre d'enfouissement des déchets, la CCES n'ayant pas reconduit son adhésion.

Monsieur le Maire indique que l'excédent conjoncturel permettra d'assurer les dépenses d'investissement attendues par le développement imposé des filières de tri et de faire face à certaines dépenses d'investissement notamment dans les déchetteries (sécurisation et caméras). Il considère que l'effort des habitants en matière de tri des déchets est un succès comparé à d'autres territoire et qu'il faut au contraire l'encourager ; il réfute l'amalgame fait entre le budget Déchets et d'autres projets portés par la CCES.

Après ce débat, le Conseil municipal prend acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de communes Estuaire et Sillon.

3 – INFORMATIONS

3.1- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON – informations sur les points d'actualité (M. le Maire)

En complément des rapports précédemment évoqués, Monsieur le Maire donne des informations sur le Conseil communautaire du 27 septembre dernier ; le prochain est prévu le 8 novembre à St Etienne de Montluc.

Un point est fait sur l'avancée des transferts de compétence pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019, concernant l'Assainissement collectif, la Lecture publique et l'Enfance / Jeunesse.

Sur ce dernier point, Monsieur Gilquin souligne que les communes ex-Cœur d'Estuaire ayant transféré cette compétence à l'époque seront bénéficiaires par rapport aux communes ex-Loire et Sillon car celles-ci se verront retenir au titre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (clect) des sommes beaucoup plus importantes.

Monsieur le Maire fait remarquer que cela correspond à la différence de qualité des services pris en compte à des époques données.

Monsieur Bonhomme note l'absence de plusieurs commissions comme Finances, Développement Economique et Solidarité.

3.2- CALENDRIER

- festival cinématographique centenaire 14-18 à partir du 2 novembre : la commune prend en charge le déplacement des CM des deux écoles de la commune le 8 novembre pour la projection du film « Charlotte soldat ».
- 10 novembre à 11h : Ste Barbe à Savenay
- 11 novembre : 11h commémoration avec lecture d'enfants au monument aux morts et conférence en après-midi à 15h sur le rôle des animaux pendant la Guerre 14-18 par Mme Vierling / A Mimo Muso .
- 17 novembre à 11h : inauguration de la maison médicale ; portes ouvertes aux habitants l'après-midi.
- 26 novembre à 20h : réunion publique sur le Plan Local d'Urbanisme
- 15 novembre : prochain Conseil municipal

5 – QUESTIONS DIVERSES

- **Boulangerie** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à des aléas de l'entreprise de maîtrise d'oeuvre, les documents du marché de travaux ont été validés récemment et que le planning prévisionnel des travaux n'est toujours pas connu de manière définitive. Il confirme à Monsieur Fouquet, Monsieur le Maire répond que le repreneur est bien toujours en contact avec la Mairie.

- **Téléphonie** : Monsieur le Maire fait état des problèmes de réseau communal de téléphonie chroniquement défaillant avec des décrochages de fils, soit du fait de la vétusté du réseau, soit du fait d'arrachages accidentels par camions ou engins agricoles dont le rétablissement est trop long à se mettre en place. La Mairie a interpellé Orange pour le lieu-dit Feuillé récemment accidenté depuis 10 jours et une réparation annoncée sous un mois et qui devrait être plus rapide.

La séance est levée à 22h20.